PLUS FORTS ENSEMBLE

UPA
Union Professionnelle Artisanale
RHÔNE-ALPES

@rti clic

Lettre d'information octobre-novembre-décembre 2010 - n°9

L'édito,

de Alain BERLIOZ-CURLET, *Président de l'UPA Rhône-Alpes*
et Pierre CORMORECHE, *Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Rhône-Alpes*

Plus forts ensemble,

C'est le message que nous réaffirmons à l'issue des élections consulaires qui se terminent.

Efficacité et complémentarité reviennent souvent dans nos propos, à l'UPA Rhône-Alpes comme à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Rhône-Alpes, en cette fin d'année où nos entreprises sont encore fragiles et les perspectives dans certains secteurs peu encourageantes.

En complément de l'action des organisations professionnelles et notamment celle du réseau UPA, le devoir d'accompagnement, d'information et de formation du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Rhône-Alpes est plus que jamais d'actualité.

3 dossiers sont pour nous prioritaires au niveau régional :

- **L'implication de l'ensemble des 350 élus chambre de métiers et de l'artisanat dans la réflexion et la définition des actions.** Nous allons nous organiser pour utiliser les compétences, les talents, les expériences de chacun pour construire des actions préparant l'avenir des entreprises.
- **L'amélioration de l'information et la formation dans tous les secteurs professionnels.** Notre devoir est d'anticiper et d'informer les artisans des nouvelles tendances, des attentes des clients pour leur permettre d'investir pour l'avenir.
- **Le développement de l'accompagnement des artisans** afin qu'ils ne soient plus isolés.

Nous allons devoir aussi travailler sur le dossier de la réforme consulaire. Nous faisons le choix de garder une « âme » aux CMA départementales. Nous allons mutualiser certaines fonctions sans pour autant déshabiller les CMA au profit d'une « super » structure régionale.

Les 104 000 artisans de Rhône-Alpes, quelque soit leur secteur d'activité, peuvent compter sur nous. Nous partageons leurs valeurs et leurs préoccupations !

Pierre CORMORECHE et Alain BERLIOZ-CURLET

CAPEB l'Artisanat du Bâtiment Rhône-Alpes
Confédération Générale de l'Alimentation en Détail
cnams Fabrication & Services

Sommaire

- Dossier : Le développement du secteur des Métiers et Services en Rhône-Alpes **page 2**
- Actualité : Dialogue social, le cadre est posé **page 3**
- Brèves : Zoom sur les élections Chambre de Métiers et de l'Artisanat **page 3**
- En direct d'une organisation professionnelle : SIRHA osez la tendance **page 4**
- En pratique : le budget prévisionnel, votre outil de pilotage **page 4**

www.uparhonealpes.fr

Dossier

Pour le développement du secteur des Métiers et Services en Rhône-Alpes

Un Accord cadre régional pour des Actions de Développement de l'Emploi et des Compétences (ADEC) dans le secteur des entreprises artisanales des métiers et services a été signé, en avril 2010. Il est soutenu financièrement par la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi). L'ADEC se concrétise par le recrutement d'un collaborateur qui mettra en place un programme de formation spécifique régional pour les chefs d'entreprise et les salariés du secteur. Portrait !

De gauche à droite : Patrick RIOCREUX (UPA Rhône-Alpes), Hervé TERRASSE (UPA Rhône-Alpes) et Valérie ROULIER (OPCAMS Rhône-Alpes)

Patrick RIOCREUX travaille depuis le 2 novembre 2010 dans les locaux de l'UPA Rhône-Alpes. Salarié de cette dernière, son emploi du temps est totalement dédié au secteur des entreprises artisanales des métiers et services. Construite à partir des priorités de l'accord cadre (voir ci-contre), **le programme de formation, qu'il proposera, combinera des stages spécifiques à chaque métier avec des stages transversaux à l'ensemble des professions.**

Patrick RIOCREUX explique : « Pour construire un « catalogue » de formation régional d'ici à mi-2011, je vais conduire 2 chantiers en parallèle. Tout d'abord aller sur le terrain. Je souhaite rencontrer tous les partenaires de l'accord et un maximum d'organisations professionnelles, dans les départements. Dans ce cadre, un travail d'ingénierie sera construit. Objectif : déterminer les besoins et les priorités de formation pour accompagner les évolutions économiques, techniques et sociales de ces métiers. Parallèlement à cela, je collecte l'ensemble de l'offre de formation existante dans tous les secteurs. Des formations que l'on appelle transversales (gestion, ressources humaines, développement commercial...) peuvent exister dans un métier, et correspondre aux besoins de nombreux autres chefs d'entreprises et salariés. C'est un sacré pari, car chaque métier s'appuie sur un savoir-faire unique. C'est la marque de l'artisanat. Mais un certain nombre de compétences sont communes à plusieurs métiers, comme par exemple la gestion d'un magasin, l'aménagement d'une vitrine...

Dans un troisième temps, je devrai poursuivre le travail avec tous les partenaires de l'accord pour faire connaître le programme des formations retenues. Objectif : la participation d'un maximum de chefs d'entreprise, de leurs conjoints, et de leurs salariés à ces actions.

Pour aller plus loin dans les présentations : j'ai 52 ans. Je travaille depuis plus de 15 ans dans le domaine de la formation et de l'emploi, au service des partenaires sociaux. Je suis originaire de la région stéphanoise. J'ai collaboré 8 ans dans une organisation régionale.»

André de LUCA, Président de la CNAMS Rhône-Alpes conclue : « La signature de l'ADEC est une étape importante pour les entreprises des métiers et services et pour la CNAMS. Il va permettre, d'accompagner les entreprises dans leur quotidien et c'est vraiment un plus ! Je compte beaucoup sur la participation des CNAMS départementales et des Organisations Professionnelles. Elles seront forces de propositions dans ce projet. »

En savoir plus sur l'ADEC

Qui sont les signataires de l'accord ?

L'Etat, la CNAMS Rhône-Alpes, l'UPA Rhône-Alpes, l'OPCAMS (l'OPCA des salariés d'entreprises artisanales des métiers et services), le FAFCEA (Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprises Artisanales) et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Rhône-Alpes.

Quel est l'objet de l'accord ?

La mise en place et le financement d'actions concertées en faveur du développement de l'emploi et des compétences dans le secteur des métiers et services de l'artisanat pour les trois années à venir.

Quelles actions vont être développées ?

Il s'agira principalement d'actions de formation répondant aux objectifs suivants :

- soutenir les entreprises artisanales dans le développement d'une qualité globale de services
- accompagner les entreprises dans leur projet de diversification d'activité
- aider les entreprises à s'adapter à l'évolution des métiers et du marché
- intégrer les problématiques environnementales dans les formations et développer des formations environnementales spécifiques aux activités
- favoriser l'accompagnement à la création/ reprise d'entreprise et la formation des salariés vers leur futur rôle de chef d'entreprise
- relever le niveau de qualification des salariés de l'artisanat des métiers et services
- accompagner les problématiques d'emploi et de compétences sur un territoire

Qui est concerné ?

Les entreprises du secteur des métiers et services de l'artisanat situées en Rhône-Alpes et donc leurs salariés, les chefs d'entreprises et leurs conjoints non salariés (collaborateurs ou associés).
Des métiers ont été plus particulièrement ciblés, dans un premier temps : les artisans de l'ameublement, les bijoutiers et les joailliers, les professionnels de l'entretien textile, les petites entreprises de la métallurgie, les fleuristes, les prothésistes-dentaires, les artisans des secteurs cuir, textile et fourrure, les artisans ruraux ainsi que les professionnels de l'électronique.

Qui contacter pour en savoir plus ?

Patrick RIOCREUX, UPA Rhône-Alpes,
59 rue de Saint Cyr, CP 404, 69338 LYON Cedex 09.
Tél : 04 72 85 06 69 - Mail : p.riocreux@uparhonealpes.fr

Radiance
La Mutuelle qui va à l'essentiel
Partenaire de l'UPA Rhône-Alpes

La BANQUE POPULAIRE et la SOCAMA accompagnent 1 artisan sur 3
PRET EXPRESS SOCAMA
JUSQU'A 30000 €
SANS CAUTION PERSONNELLE
BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS
BANQUE POPULAIRE DES ALPES
SOCAMA LOIRE ET LYONNAIS
SOCAMA DES ALPES
SOCAMA
BANQUE POPULAIRE

RENCONT
IN FINE Patrimoine
04 72 31 66 75
180 bis Rue du G[n]
69 530 BRIGNAIS
Prestataire indépendant
RCS Lyon 439 304 387

Actualité

Dialogue social, le cadre est posé

La loi du 15 octobre 2010 vient de mettre fin à plusieurs mois de débat sur le dialogue social dans les Très Petites Entreprises. L'UPA a été largement entendue. Premièrement sur la simplicité de la mesure de l'audience des organisations. Deuxièmement sur la possibilité de « localisation » du dialogue social au niveau régional dans les CPRIA. Retour sur le contenu de cette loi et ses enjeux pour la construction du dialogue social dans les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité.

Mesure de l'audience des organisations syndicales de salariés

La mesure de l'audience est un des nouveaux critères retenus pour déterminer la représentativité des syndicats de salariés. Il s'agit concrètement du « score » obtenu par les syndicats de salariés dans les élections professionnelles ou les nouvelles élections spécifiquement organisées. La loi du 15 octobre 2010 précise les conditions d'organisation de ce nouveau scrutin dans les entreprises de moins de 11 salariés. Elle prévoit qu'avant la fin 2012, et tous les quatre ans, les salariés de ces entreprises seront appelés à voter au niveau régional. (voir encadré ci-contre). L'UPA rappelle que l'introduction de la mesure d'audience, telle qu'elle est mise en œuvre dans les lois du 15 octobre 2010 et du 20 août 2008, est la stricte application de la position commune signée par le Medef, la CGPME, la CFDT et la CGT. **L'UPA Rhône-Alpes se félicite de voir que ce nouveau mode d'expression s'effectuera sans aucune contrainte supplémentaire pour les chefs d'entreprise. En outre, la participation des salariés des TPE à la mesure de la représentativité syndicale conforte la reconnaissance des entreprises de moins de 11 salariés et donc de l'artisanat dans l'élaboration des règles en matière de relations du travail.**

Quelle conséquence pour le dialogue social spécifique aux entreprises artisanales ?

La loi du 15 octobre 2010 précise que les partenaires sociaux, s'ils le souhaitent, pourront instituer des commissions paritaires territoriales pour les TPE, en s'appuyant sur le fonctionnement des commissions paritaires déjà prévues par le Code du Travail. Concrètement, la CPRIA Rhône-Alpes, mise en place par l'UPA Rhône-Alpes et les organisations syndicales de salariés sur la base de l'Accord de 2001, est confortée dans son fonctionnement. Sa composition va devoir évoluer à moyen terme afin de prendre en compte, pour les organisations syndicales de salariés, la liste mise à jour des organisations représentatives sur le champ de l'Artisanat. **Cette solution est satisfaisante car, comme le souhaitait l'ensemble du réseau UPA, elle écarte la possibilité d'une représentation des salariés des TPE à l'intérieur même des entreprises.**

Le report des élections prud'homales

Pour éviter que les prochaines élections prud'homales n'interviennent en même temps que la mise en œuvre de la réforme de la représentativité, le **mandat actuel des conseillers prud'homaux est prolongé d'au maximum deux ans.** Prochaines élections prud'homales : au plus tard le 31 décembre 2015.

Mesure de l'audience : Mode d'emploi dans les TPE

Principe général : les salariés des entreprises de moins de 11 salariés seront appelés à voter pour des sigles d'organisation syndicale (et non des personnes) dans le but de mesurer l'audience nationale des organisations syndicales de salariés au niveau de la branche et au niveau national et interprofessionnel.
La compilation des données se fera au niveau national mais les résultats sortiront pour chaque branche et au niveau interprofessionnel. Il en découlera une nouvelle représentativité sur chaque champ.
Un décret à venir fixera les modalités d'organisation et de déroulement de ce scrutin.
Ces élections seront organisées par le Ministère du Travail et ne feront peser aucune nouvelle obligation sur les chefs d'entreprise de moins de 11 salariés.

L'employeur n'aura pas à organiser de vote à l'urne :
- Les salariés voteront par correspondance ou par voie électronique.
- Si l'employeur ne dispose pas du matériel informatique nécessaire pour le vote, il n'aura pas d'obligation d'en mettre à la disposition des salariés.
- L'employeur devra laisser aux salariés le temps nécessaire pour voter depuis leur lieu de travail.

Les **suffrages** exprimés par les salariés des **TPE** lors de l'élection régionale permettront de déterminer les **organisations syndicales de salariés représentatives** au niveau des branches, c'est-à-dire celles obtenant **au moins 10 % des suffrages ;** et au niveau **national** et **interprofessionnel**, qui seront celles qui auront obtenu **au moins 8 % des suffrages.**

CREATEUR DE PATRIMOINE
Augmenter vos **revenus**
Préparer votre **retraite**
Constituer votre **capital**
Protéger votre **famille**
Réduire votre **fiscalité**
REZ VOTRE CONSEILLER
de Gaulle
04 72 88 60 69
2 Porte du Grand Lyon
01 700 NEYRON
Prestataire indépendant
RCS Bourg en Bresse 514 727 981

Artisans, des solutions adaptées à votre métier.
Groupama, partenaire de l'UPA Rhône-Alpes
LE BON NUMÉRO spécial professionnels
Pour tout demander et déclarer
09 74 75 0274
Groupama
Toujours là pour moi.
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne : 50 rue de Saint-Cyr 69009 Lyon
Entreprise régie par le code des Assurances - www.groupama.fr - 01/2010

Brèves

Elections Chambre de Métiers et de l'Artisanat

L'ensemble des assemblées générales départementales et régionales se sont déroulées entre le 28 octobre et le 17 novembre 2010. Zoom sur les nouveaux Présidents élus avec le soutien du réseau UPA.

• **Dans l'Ain, Pierre CORMORECHE,** mécanicien agricole aux Echets, a été réélu **Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain.** Il a été nouvellement élu **Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Rhône-Alpes.**

• **En Ardèche, Fabienne MUNOZ,** coiffeuse à Peyraud, est nouvellement élue **Présidente de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche.**

• **Dans la Drôme, Laurent SERRE,** boulanger à Valence, a été élu **Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme.**

• **Dans la Loire, Jean-André PORTENEUVE,** électronicien à Saint Galmier, a été nouvellement élu **Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Loire.**

• **En Savoie, Jacques BERRUET,** serrurier à CHAMBERY, a été nouvellement élu **Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Savoie.**

• **En Haute-Savoie, Franck LOPEZ,** maçon à AYSE, a été nouvellement élu **Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Savoie.**

En direct d'une Organisation Professionnelle

Au SIRHA osez la tendance

Le SIRHA (Salon International de la Restauration, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation) se tiendra du 22 au 26 janvier 2011, à Eurexpo Lyon. Depuis 1983, l'Association des Métiers de Bouche-CGAD du Rhône, copilote ce rendez vous incontournable des professionnels de la gastronomie. C'est au cours du SIRHA qu'aura lieu le prochain FORUM de l'UPA Rhône-Alpes. Visite guidée.

L' affiche 2011 du SIRHA

Le SIRHA, dont les origines remontent aux démonstrations organisées à l'Hôtel de Ville de Lyon, est devenu le mondial de la gastronomie et de l'hôtellerie. Jean Bellet, Président du SIRHA explique : **« Ce rendez vous est né de la volonté et du rassemblement des professions du secteur alimentaire dans l'Association des Métiers de Bouche du Rhône : Restaurateurs, Charcutiers, Pâtissiers-Confiseurs, Boulangers, Négociants en Produits Laitiers, Commerçants en Fruits et Légumes, Bouchers, Epicerie fine, Sommeliers et Section boulangerie des Compagnons du Devoir et du Tour de France. Nous avons eu l'ambition de bâtir un évènement international. Notre collaboration, avec la SEPEL devenue aujourd'hui GL Events, nous a permis d'atteindre notre objectif. »**

Depuis sa création à EUREXPO, le SIRHA enchaîne les succès. En 1987 avec la création du BOCUSE d'Or, puis en 1989, avec la première Coupe du Monde de la Pâtisserie, le salon développe sa marque de fabrique avec des concours prestigieux.

Jean Bellet explique : **«Les professions sont toujours très impliquées dans le SIRHA pour le faire évoluer et pour qu'il réponde aux besoins de tous les acteurs des Métiers de bouche. Le plus du salon, c'est son côté convivial. Sur tous les stands, il y a une animation : tous les fours et toutes les machines présentés, fonctionnent en « grandeur réelle » et bien sur, tous les produits sont en dégustation sur le Village des Métiers de Bouche. Chaque visiteur se sent à l'aise quelque soit son activité et la taille de son entreprise. »**

Humer les tendances

Bruno Cabut, Président de l'Association des Métiers de Bouche-CGAD du Rhône souligne : **« Le SIRHA est véritablement pour nous les professionnels du secteur alimentaire un lieu où se dessinent les tendances de demain dans tous les domaines : produits, savoir-faire, mais aussi sur les questions de santé-nutrition et équilibre alimentaire. Grâce aux concours les meilleurs professionnels sont présents. Nous observons les savoir-faire des uns et des autres. Les fournisseurs du monde entier y proposent leur nouveauté. Nous sommes là pour humer et gouter les nouvelles tendances. Le SIRHA permet aussi de faire rayonner le patrimoine gastronomique de l'ensemble de la région. C'est plus que jamais d'actualité !»**

A propos du prochain FORUM de l'UPA Rhône-Alpes, il poursuit : **« Nous sommes très heureux de pouvoir proposer à nos collègues, chefs d'entreprise artisanale comme nous, la visite de ce salon. Ils découvriront les tendances culinaires et le contenu de leur assiette de demain. C'est une belle opportunité de montrer comment nos métiers évoluent en permanence !»**

En savoir plus sur le SIRHA : www. sirha.com
Contact : CGAD –Association des Métiers de Bouche du Rhône-04 37 28 51 80

KPMG

Cabinet d'expertise comptable et de conseil au service des petites entreprises.

Comptabilité, gestion, paie, juridique et fiscal, évaluation d'entreprise.

Création, reprise, transmission.

17 bureaux à votre service en Rhône-Alpes

Contact : **KPMG - Maurice Lichière**
Tél : 04 37 64 75 00 - Email : mlichiere@kpmg.fr

UPA RHONE-ALPES
59, rue de Saint-Cyr
C.P. 404 - 69338 LYON cedex 09
Tél. : 04 72 85 06 69 - Fax : 04 72 85 06 67
Courriel : upa@uparhonealpes.fr - Web : www.uparhonealpes.fr
ISSN 2112-2326

Imprimé sur papier partiellement recyclé et respectant les normes environnementales.

Impression : IGC Communigraphie 04 77 920 480
Journal trimestriel diffusé gratuitement,
reproduction pour vente interdite

En pratique

Le budget prévisionnel, votre outil de pilotage !

Avec Maurice Lichière,
Directeur Lyon, KPMG

« Il ne sert à rien de réaliser un beau prévisionnel si c'est pour le laisser dormir au fond d'un tiroir ! Il doit être contrôlé et réactualisé trimestriellement et si possible mensuellement. »

Quelle est l'utilité d'un budget prévisionnel ?

Le budget prévisionnel permet de prévoir ce qui va se passer sur le prochain exercice. Il traduit en chiffre et par écrit la stratégie de l'entreprise et les ressources qui y sont associées. C'est un outil indispensable dans les relations avec les banques et leur donner confiance. Pour toute demande, votre banquier vous demandera le dernier bilan et un prévisionnel sur l'année à venir pour s'assurer de la pérennité de votre activité.

Pourquoi un outil de pilotage indispensable ?

Car le budget prévisionnel va vous aider à simuler l'avenir et d'anticiper. Concrètement, il va vous aider à :

- *Suivre les réalisations mensuelles par rapport au budget ;*
- *Etablir rapidement un budget de trésorerie mensuelle ;*
- *Connaître le niveau du chiffre d'affaires minimum à réaliser pour financer les dépenses et les prélèvements nets d'intérêts ;*
- *Définir le niveau des prélèvements nets d'intérêts ; et le niveau des prélèvements possible et prudent du chef d'entreprise sur l'année et le mois.*

Comment je construis le budget de mon entreprise ?

Généralement le budget se construit sur douze mois, soit la durée d'un exercice comptable. Sa réalisation se déroule en deux temps : l'anticipation des ventes et l'examen des dépenses. Et les étapes sont les suivantes :

1. Recenser les opportunités de développement du chiffre d'affaires et les menaces qui pèsent sur l'entreprise.

2. Estimer les forces et faiblesses pour progresser sur son marché.

3. Estimer le chiffre d'affaires et la marge prévisionnelle et le niveau de charges correspondantes.

4. Elaborer le compte de résultat prévisionnel.

Contact : KPMG Maurice Lichiere, mlichiere@kpmg.fr ou 04 37 64 75 00